



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?La-Republique-et-ses-immigres>

La République et ses immigrés

- NOS TRAVAUX -

Date de mise en ligne : mercredi 18 février 2009

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

LA RÉPUBLIQUE ET SES IMMIGRÉS

Petite histoire de l'intégration à la française

Dans la ville d'Oldham, non loin de Liverpool, « *les différentes communautés mènent des existences parallèles* ». Commandés à la suite des émeutes de l'été 2001 en Grande-Bretagne, trois rapports viennent éclairer les ressorts de cette ghettoïsation. Tout ce qui pouvait favoriser la mixité sociale a été systématiquement abandonné par les pouvoirs publics. Ecoles religieuses et associations communautaires refermées sur elles-mêmes, services sociaux en déshérence, ségrégation par le logement et l'emploi, une police abandonnant certains quartiers à la délinquance, des médias qui attisent les haines et un parti d'extrême droite soufflant sur les braises. Ainsi s'effondre le mythe d'une « société multiculturelle » longtemps opposé au « modèle républicain d'intégration » à la française. Mais qu'en est-il de ce dernier ? Ne repose-t-il pas, lui aussi, dans la pratique, sur le mythe historique d'une République française accueillante aux étrangers et soucieuse de promouvoir leur accession à la citoyenneté et à l'égalité ?

Par Gérard Noiriel

Après avoir bien fonctionné pendant plus d'un siècle, le « modèle républicain d'intégration » serait aujourd'hui en crise : telle est, dans le débat sur l'immigration, une idée devenue fort populaire. Toutefois cette façon d'opposer le passé (paré de toutes les vertus) au présent (morose et inquiétant) ne peut satisfaire l'historien. Certes, une partie considérable de la population vivant actuellement dans l'Hexagone (sans doute plus du tiers) est issue de l'immigration pour peu que l'on remonte sur trois générations. Ces millions de personnes se sont progressivement fondues dans le « creuset français ». Mais prendre appui sur ce fait pour conclure à l'efficacité du « modèle républicain » d'intégration, c'est commettre une faute de raisonnement qu'on appelle le « présentisme ». Partir du présent pour en déduire le passé est une façon d'alimenter l'histoire des vainqueurs au détriment des vaincus, l'histoire de ceux qui ont laissé une trace de leur passage au détriment des invisibles, des sans-voix. Toute réflexion sérieuse sur ce sujet devrait donc commencer par prendre en compte un fait élémentaire, confirmé par de nombreuses recherches récentes : la grande majorité des étrangers qui ont immigré vers la France dans le passé n'y sont pas restés (1). Ces dizaines de millions de personnes ont donné leur opinion sur le « modèle républicain » avec le seul moyen d'expression que la République leur a laissé : en fuyant vers des contrées plus accueillantes - c'est-à-dire en « votant avec les pieds ». Si l'on veut bien admettre l'idée que le premier stade d'une politique d'intégration consiste à accueillir dignement les étrangers pour qu'ils aient envie de rester, force est de constater que la République ne l'a pas atteint dans la majorité des cas.

Même si l'on ne prend en compte que la minorité des immigrants qui se sont fixés définitivement en France, parler d'un « modèle républicain d'intégration », c'est occulter la dimension conflictuelle et douloureuse de cette histoire. Confinés dans les secteurs les plus dévalorisés du marché de l'emploi, surexposés aux accidents du travail, privés des droits élémentaires accordés aux citoyens, en butte à la xénophobie, à la répression policière et aux expulsions, les immigrants ont payé leur intégration au prix fort.

On peut isoler trois grandes périodes d'afflux : le Second Empire, les années 1920 et l'après-seconde guerre mondiale (autour des années 1970). d'emblée, l'immigration a été étroitement subordonnée aux besoins du développement industriel. Les périodes de prospérité nécessitent de recourir à l'immigration de masse mais, à l'inverse, les périodes de crise (années 1880, 1930, 1980) provoquent la fermeture des frontières. Chacun de ces cycles migratoires est marqué par l'élargissement des aires de recrutement. Au XIXe siècle, ce sont surtout des immigrants venus des pays voisins (Belgique, Allemagne, Italie, Espagne, qui étaient encore des pays d'émigration). Dans les années 1920 les entreprises françaises font appel à une main-d'oeuvre en provenance de toute l'Europe (et surtout de Pologne). Après la seconde guerre mondiale, c'est l'empire colonial (principalement l'Afrique du Nord) qui est sollicité pour fournir les bataillons de prolétaires dont l'économie nationale a besoin.

Le terme de « modèle » laisse penser à tort que la République aurait eu un projet politique d'insertion des immigrants. Avant les années 1970-1980, cependant, aucun gouvernement ne s'est jamais vraiment penché sur la question. Depuis la fin du XIXe siècle, les immigrants et leurs descendants se sont fondus dans la société française sans que les gouvernants et les experts s'en mêlent. Le rôle du politique dans ce domaine, comme dans d'autres, a

donc été beaucoup plus limité qu'on ne le dit habituellement.

La comparaison entre la France et les Etats-Unis, deux pays d'immigration massive au XXe siècle, est, à cet égard, très instructive. Lorsqu'on l'observe dans la longue durée (sur trois générations), le processus d'intégration (mesuré notamment au travers de la mobilité sociale, de la pratique religieuse et de la fidélité à la langue d'origine) ne présente pas de différences majeures, en dépit de tout ce qui sépare les systèmes politiques de ces deux pays. Ces constats nous rappellent que les immigrants sont les premiers acteurs de leur intégration. Celle-ci se déroule pour l'essentiel dans le cadre des interactions locales et dépend de nombreux facteurs : l'origine sociale, les opportunités professionnelles, les liens affectifs qui se tissent au cours du temps (mariages « mixtes »).

Du partage des conquêtes sociales

La conjoncture économique joue un rôle essentiel. Des années 1860 aux années 1970, chaque phase d'expansion a donné naissance à de nouvelles vagues d'immigration, qui ont facilité la mobilité ascendante de ceux qui s'étaient installés antérieurement dans le pays. La condition pour que cette mécanique sociale puisse fonctionner, c'est que l'Etat n'y mette pas d'entrave et que les immigrants et leurs descendants soient traités, sinon immédiatement, du moins à plus ou moins brève échéance, à l'égal des autres habitants. Globalement, tous les pays démocratiques qui ont connu une forte immigration ont respecté ces principes, permettant une intégration « réussie » de leurs immigrants, même si les modalités ont été différentes selon les cas.

Ramenée à de plus justes proportions, la notion de « modèle républicain d'intégration » désigne finalement la manière dont l'Etat républicain a mis en oeuvre les principes fondamentaux qui régissent les sociétés démocratiques. Pour comprendre les particularités du cas français, il faut rappeler le rôle fondateur qu'a joué la IIIe République. Tout le projet politique que ses dirigeants s'efforcent de mettre en oeuvre à la fin du XIXe siècle se focalise sur l'intégration des classes populaires dans l'Etat-nation. Cet objectif sera atteint en quelques décennies grâce à deux types de réformes.

D'un côté, la participation des milieux populaires à la vie politique (*citoyenneté*) est encouragée. Des réformes électorales permettent à un nombre non négligeable d'individus qui en sont issus d'exercer des charges publiques (notamment au niveau municipal). Les lois concernant la liberté de presse et de réunion accentuent ce phénomène. Les ouvriers et les paysans acquièrent un pouvoir collectif d'intervention dans la vie publique, grâce auquel ils peuvent résister efficacement aux bouleversements engendrés par le développement du capitalisme industriel (exode rural, prolétarisation, etc.).

D'un autre côté, la IIIe République favorise l'intégration du peuple en développant une politique de « protection sociale », visant à atténuer les effets destructeurs des bouleversements engendrés par l'expansion du capitalisme. Le simple fait d'appartenir à l'Etat (c'est-à-dire de posséder la *nationalité* française) permet désormais d'obtenir des droits sociaux. Le développement de l'immigration (le terme fait irruption à ce moment-là dans le vocabulaire politique) est une conséquence directe de cette démocratisation.

Jusqu'à la fin du Second Empire, la ligne de fracture fondamentale était d'ordre sociologique, opposant le monde des notables aux « classes laborieuses et dangereuses ». Ces dernières n'avaient pratiquement aucun droit. Le fait que leurs membres soient « français » ou « étrangers » était donc sans importance. Mais, à partir du moment où le peuple dispose de droits politiques et sociaux, il devient nécessaire d'établir une discrimination radicale entre ceux qui appartiennent à l'Etat français et les autres (généralement ressortissants d'un autre Etat-nation). L'étranger est alors défini de façon négative. C'est celui qui ne possède pas les droits consentis aux nationaux.

Pour comprendre pourquoi la République française a appliqué cette ségrégation avec une rigueur toute particulière, il faut rappeler que la Révolution a démantelé les corporations et les corps constitués. Elle a interdit (du moins dans sa métropole) les discriminations fondées sur la religion, l'origine ethnique, etc.

Dans la plupart des autres pays, les divisions régionales, religieuses, corporatistes se sont maintenues jusqu'au XXe siècle. Elles ont donc pu être mobilisées par les citoyens en lutte pour défendre leurs intérêts particuliers. Dans le cas français, le « matériel » mis à la disposition des individus pour nommer leurs différences et nourrir leur sentiment d'appartenance collective a été très tôt limité à deux grands registres : la lutte des classes (patrons/ouvriers) et le clivage national/étranger. Dès la fin du XIXe siècle, l'immigration de masse va permettre d'exploiter toutes les potentialités offertes par ce clivage. Les capacités de résistance accordées aux classes populaires par la IIIe République ne permettant pas à la grande industrie de trouver sur place toute la main-d'oeuvre nécessaire, il a fallu, pour constituer le prolétariat de mineurs, de manoeuvres, d'ouvriers agricoles et de bonnes à tout faire dont le pays avait besoin, « fabriquer » une population privée des droits sociaux accordés aux nationaux et n'ayant pas la possibilité de protester collectivement contre le sort qui lui était fait. Des vignobles du Roussillon aux hauts-fourneaux

de Moselle, le patronat va alors chercher de la main-d'oeuvre en Italie, en Pologne et dans les colonies.

L'intégration des classes populaires et l'exclusion des immigrants étrangers sont donc les deux faces d'une même pièce. La meilleure illustration que l'on puisse donner pour faire comprendre ce lien organique concerne la politique de protection du marché du travail mise en oeuvre entre les années 1880 et les années 1930. En interdisant aux étrangers de travailler en France sans une autorisation officielle, l'Etat républicain s'est donné les moyens de réguler les flux migratoires, d'interdire l'entrée des immigrants sur son territoire en période de récession, de canaliser les flux vers les secteurs déficitaires, de limiter la concurrence dans les branches prisées par les nationaux. Au cours de la même période, ce dispositif a été renforcé par une multitude de mesures destinées à élargir la « fonction publique », de façon à multiplier le nombre des emplois réservés aux Français.

Etant donné la place centrale occupée par le clivage national/étranger dans le système républicain de discriminations, on comprend que la question de la nationalité française ait toujours été un enjeu politique sensible. La loi de 1889, qui fixe les grandes lignes du code actuel en la matière, a joué un rôle important dans l'intégration des immigrants en leur permettant de devenir français plus facilement qu'auparavant. Mais il serait erroné de voir dans cette législation la mise en oeuvre d'une politique délibérée d'intégration.

En réalité, tout le dispositif est mis au service de l'intérêt national. La crise de la natalité, l'idée fortement ancrée chez les dirigeants que la force d'un Etat dépend de l'importance de sa population, le désir d'augmenter le nombre des conscrits, telles sont les principales raisons qui ont incité les dirigeants républicains à entrouvrir les portes de la communauté nationale. Dans le même temps, la législation républicaine sur la nationalité introduit des dispositions qui renforcent l'exclusion de ces nouveaux Français. A partir de 1889 (et jusqu'au début des années 1980), les naturalisés deviennent des citoyens de seconde zone. On leur impose un « stage » de dix ans avant de leur concéder la pleine citoyenneté. Désormais, le clivage national/étranger sert donc aussi à différencier plusieurs catégories de Français. La République introduit ainsi un système de discriminations fondé sur l'*origine nationale* qui ouvre la brèche par laquelle vont s'engouffrer les partisans du maréchal Pétain pour mettre en oeuvre leur programme xénophobe et antisémite.

Le « modèle républicain d'intégration » est incompréhensible si on oublie de rappeler qu'il découle de la mise en place de l'Etat-nation. En instaurant une séparation stricte entre les nationaux et les étrangers, la IIIe République a permis l'émergence d'un nouvel enjeu de lutte opposant les partis conservateurs et l'extrême droite (appelant à renforcer la ségrégation à l'égard des étrangers, au nom de l'intérêt national) aux partis progressistes (s'efforçant d'atténuer ces discriminations au nom des droits humains). Tout au long du XXe siècle, la politique républicaine en matière d'immigration dépendra du rapport de forces entre ces deux tendances. Un rapide bilan de cette histoire permet de constater que les luttes des organisations progressistes, l'internationalisation des échanges, la diffusion des valeurs humanistes dans la société, etc., ont eu pour effet d'atténuer les discriminations à l'égard des étrangers, sans pour autant les faire disparaître.

Profond désir de reconnaissance

Mais, dans le même temps, ces discriminations ont eu tendance à s'aggraver pour les individus appartenant à la « deuxième génération ». Ces enfants d'immigrés sont les enfants du prolétariat recruté en masse dans les années de prospérité, de 1950 à 1970. La plupart d'entre eux sont nés en France et possèdent la nationalité française, mais ils appartiennent généralement au monde ouvrier. A ce titre, ils sont touchés de plein fouet par les bouleversements sociaux induits par la mondialisation du capitalisme. Leurs problèmes d'intégration illustrent les difficultés que vit aujourd'hui l'ensemble des classes populaires. Une partie des jeunes issus de l'immigration subit les effets de cette crise de façon particulièrement intense.

Les profondes mutations qu'a connues la société française depuis les années 1950 - l'émergence, notamment, d'une catégorie sociale intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte (les « jeunes » de 15-25 ans), la multiplication des grands ensembles et des ZUP - ont donné une grande visibilité à la « deuxième génération » dans l'espace public. Par surcroît, les discours médiatiques se focalisent sur une seule composante de ce groupe : les jeunes issus de l'immigration maghrébine. Constamment renvoyés à leur origine ethnique, à une religion que la majorité d'entre eux ne pratiquent pas, à des enjeux politiques internationaux qui ne les concernent pas plus que les autres Français, ils sont victimes d'une ségrégation qui n'est pas juridique, mais administrative, économique, sociale et culturelle.

Cette partie de la jeunesse ouvrière présente au plus haut point les caractéristiques sociologiques propres à toutes les « deuxièmes générations ». Le degré extrême de domination qu'ont subi leurs parents sans pouvoir protester, les multiples formes de rejet qu'ils vivent chaque jour engendrent chez eux un profond désir de reconnaissance (et donc d'intégration). Mais ils ont également besoin d'exprimer publiquement leur refus d'un monde qui les méprise et les

délaisse. Les comportements violents auxquels se livre une fraction de cette jeunesse reflètent à la fois son intégration dans l'univers local qui est le sien (la cité) et son refus d'accepter le sort qui lui est fait.

Dans les années 1950, la deuxième génération issue des immigrations installées en France dans l'entre-deux-guerres avait trouvé dans le Parti communiste une organisation politique qui remplissait cette double fonction d'intégration et de dissidence. La principale différence entre la violence populaire d'hier et celle d'aujourd'hui, c'est que le mouvement ouvrier a été capable dans le passé de la canaliser et de lui donner un sens politique, alors que les petites révoltes urbaines d'aujourd'hui ont un caractère autodestructeur, puisqu'elles ne frappent que les milieux populaires eux-mêmes.

Les discours d'experts sur « l'intégration des immigrés » tournent de plus en plus à vide. Les militants qui souhaitent rompre avec la « pensée unique » pourraient mettre à profit les acquis de la recherche historique et sociologique pour réfléchir à un projet politique qui n'aurait pas pour objectif d'empêcher les gens de parler et d'agir, sous prétexte de les « intégrer » à l'ordre bourgeois, mais qui serait capable de promouvoir de nouvelles structures d'action collectives de façon à articuler d'une manière inédite les aspirations populaires à l'intégration et à l'autonomie.

Gérard Noiriel.

Voir aussi

[L'exigence laïque du respect mutuel](#), par Yamina Benguigui et Henri Peña-Ruiz

[Qui représentera les musulmans de France ?](#), par Nathalie Dollé